



## **MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES**

### **SHF 2010**

#### **Règlement général**

##### **1. Rôle du Président du jury (art. 131)**

Le Président du Jury prend toutes les dispositions à l'égard d'un concurrent ou d'un cheval ou poney jugé inapte à poursuivre la compétition.

Le Président du jury peut interrompre un parcours ou disqualifier un concurrent :

- si l'insuffisance de ses aptitudes est un danger pour lui-même pour les spectateurs,
- si l'état physique du cheval ou poney est insuffisant.

##### **2. Déclaration de forfait tardive en Dressage, Attelage et CCE (art. 2326)**

La déclaration tardive d'un forfait, après midi veille du premier jour du concours, pourra entraîner un avertissement ou une mise à pied du concurrent, et le prélèvement par la SHF d'une amende de 50 € sur le compte de l'engageur.

##### **3. Contrôles - enregistrement de la castration (Art. 4214)**

Un cheval au contrôle dont la castration n'a pas été enregistrée dans SIRE est autorisé à prendre le départ dans le concours concerné. Il ne pourra être à nouveau engagé que si l'enregistrement de la castration est régularisé.



## Endurance

### 1. Récupération cardiaque

Sur toutes les épreuves, fréquence cardiaque de 64 dans la ½ heure.

Exception pour la Finale nationale des 6 ans VL : Fc de 56 dans la ½ heure.

### 2. Finale nationale 5 ans (Art. 943)

- Championnat basé sur 3 points :

- Le point vétérinaire basé sur les critères métaboliques et allures,
- Le point récupération (Fc de 54 dans les 10 mn),
- Le point vitesse acquis entre 14 et 15km /h.

Attribution des mentions Excellent (3 points), Très bon (2 points) et Bon (1 point).

### 3. Interrégionale 6 ans (Art. 952)

- 90 km vitesse imposée (2009 : 60 km VI),

- Participation non obligatoire pour la Finale => l'épreuve de 90km VI qualificative pour la finale peut se courir sur une épreuve régionale.

### 4. Finale nationale 6 ans (Art. 953)

- Suppression de l'épreuve régionale 90km Vitesse imposée courue pendant les Finales nationales ;

- Création de 2 Finales nationales 6 ans disputées le vendredi et le samedi :

- 90 km Vitesse libre: championnat avec réévaluation du point vitesse à 17,2 km/h (2 points) et 16 km/h (1 point).
- 90km Vitesse imposée 12-15 km/h : championnat avec attribution de points récupération (FC de 54 dans les 10mn) et vétérinaire (critères allure et métabolique).

Attribution des mentions Très bon (2 points) et Bon (1 point).

### 5. Championnats 5 et 6 ans : jugement du critère allure (Art. 943 et 953)

Une note explicative sur les critères pris en compte dans l'attribution du point allure est annexée au règlement.